

« JEUNESSE CREATIVE »

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

POUR DES OPÉRATEURS CULTURELS

DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE COOPÉRATION DE ENABEL
ENTRE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO ET LA BELGIQUE

Date de sortie de l'appel : **14 octobre 2024**

Date limite de soumission des candidatures : **3 novembre 2024**

Localités ciblées : **Kinshasa, Lubumbashi, Kisangani**

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

L'intervention Jeunesse Créative (Jeunesse, Conscience Culturelle et Sociale) est une intervention centralisée et pilotée à Kinshasa dont des activités spécifiques se déploient sur plusieurs centres urbains (Kinshasa, Lubumbashi, Mbuji-Mayi, Kisangani et Bukavu) ciblés en fonction des opportunités, des besoins et des acteurs présents localement. Cette intervention constitue le second volet du pilier 1 de la nouvelle stratégie Enabel 2023-2027 qui **vise à valoriser le potentiel de la jeunesse, tant en termes de formation et d'intégration économique, que d'épanouissement socio-culturel.**

Africalia est mobilisé pour la mise en œuvre d'un volet de l'intervention dont l'objectif spécifique est **d'améliorer les services des opérateurs culturels pour un meilleur accès des jeunes de 12 à 35 ans aux prestations culturelles et aux activités socio-culturelles, tout en permettant une meilleure intégration économique des acteurs culturels.**

L'objectif poursuivi par le présent appel est le renforcement de capacités d'opérateurs culturels sur les maillons de la chaîne de valeur du cycle culturel.

Le présent appel à manifestation d'intérêt vise à **identifier et sélectionner 13 opérateurs culturels basés à Kinshasa, Kisangani et Lubumbashi.**

2. PARCOURS ET CALENDRIER (INDICATIF ET SUSCEPTIBLE DE MODIFICATION)

A travers ce programme, les opérateurs culturels sélectionnés suivront un parcours de renforcement de capacités de 7 mois (de janvier à juillet 2025) comprenant :

- Un diagnostic des besoins ;
- Des modules sur la plus-value des industries culturelles et créatives ;
- Des formations managériales en vue de structurer les organisations ;
- Des formations artistiques.

Tous les ateliers et formations auront lieu à **Kinshasa**.

Un appui financier est prévu pour l'opérationnalisation des activités des opérateurs culturels. Celui-ci sera activé au moyen d'un appel à projets uniquement ouvert pour les opérateurs qui auront suivi au moins 80% du parcours d'accompagnement.

3. CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

Cet appel à manifestations d'intérêt est ouvert uniquement aux structures qui remplissent les conditions suivantes :

- Nature des structures : être un **opérateur culturel**, c'est-à-dire une organisation et personne morale représentée par un ou plusieurs individus, qui propose, réalise ou produit un service, une activité ou une œuvre culturelle.

NB : seulement les organisations ayant un caractère **associatif (non lucratif)** sont concernées par cet appel. Les candidatures d'entreprises culturelles ne seront pas prises en compte.

- Zone d'intervention/Centres urbains concernés : **Kinshasa, Lubumbashi et Kisangani**.
- Conformité administrative et financière :
 - o Avoir une **attestation de reconnaissance** délivrée par les autorités et/ou un **statut enregistré** ;
 - o Avoir un **compte bancaire** dans une banque agréée en RDC ; un **RIB (Relevé d'Identité Bancaire)** sera demandé.
- Autres critères :
 - o Exister et être actif depuis au moins 3 ans (36 mois) ;
 - o Être en mesure de fournir un rapport narratif et financier final d'au moins une activité menée et clôturée au cours des 12 derniers mois.

EN RESUMÉ :

Sont éligibles :	Sont non éligibles :
<p>Les organisations culturelles qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sont des personnes morales • Ont un caractère associatif • Opèrent à Kinshasa, Kisangani ou Lubumbashi • Ont une attestation de reconnaissance délivrée par les autorités et/ou un statut juridique • Ont un compte bancaire et peuvent le prouver par un RIB (relevé d'identité bancaire) • Existents et sont actives depuis au moins 3 ans • Sont en mesure de fournir un rapport narratif et financier final d'au moins une activité menée et clôturée au cours des 12 derniers mois. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les personnes physiques ; • Les personnes morales débutantes (existant depuis moins de 3 ans) et sans expérience dans la diffusion des biens et services culturels et créatifs ; • Les organisations culturelles dont les responsables ne résident pas à Kinshasa, Lubumbashi et Kisangani au moment du présent appel ; • Les organisations culturelles opérant dans les provinces autres que celles couvertes par cet appel ; • Les entreprises culturelles ; • Les établissements publics autonomes ; • Les universités et les écoles tant publiques que privées ; • Les structures à caractère religieux ; • Les structures à caractère politique ; • Tous les dossiers de candidatures incomplets ou rendus hors délais.

4. PROCÉDURE DE CANDIDATURE

Pour répondre à cet appel à manifestation d'intérêt, les organisations intéressées sont invitées à nous envoyer :

- un **formulaire de candidature** reprenant des informations sur leur profil et leurs activités ;
- une **note** (2 pages max en format A4) présentant leur proposition de projet à développer pendant le parcours de renforcement de capacités ;
- une **brève vidéo** en français (2 minutes max) pour se présenter et présenter leur proposition de projet ;
- des **annexes** (voir liste en bas).

Le formulaire de candidature est à remplir en ligne et disponible en cliquant sur le lien <https://forms.gle/GoqhoEFW8RyF9MTE9> du **14 octobre au 3 novembre 2024 (inclus)**. Les

candidatures seront examinées par un comité de sélection et évaluées sur base des conditions d'éligibilité et des critères de sélection repris ci-dessous. Les candidatures déposées après la date limite pour soumission (3 novembre) ainsi que les candidatures non complètes ne seront pas prises en considération. Dans le cas d'une candidature incomplète, nous ne reviendrons pas vers le candidat.

Liste des documents à inclure dans le dossier de candidature :

1. Le **formulaire** de candidature dûment complété ;
2. Une **note** (2 pages max format A4) présentant votre proposition de projet ;
3. Une brève **vidéo** (2 minutes max) de présentation de votre proposition de projet ;
4. **Attestation de reconnaissance** délivrée par les autorités et/ou **statuts enregistrés** de l'organisation ;
5. Un **rapport narratif et financier final** d'au moins une activité menée et clôturée pendant les 12 derniers mois ;
6. **RIB (relevé d'identité bancaire)** : L'attestation bancaire de l'opérateur culturel mentionnant clairement les données suivantes : le numéro de compte, l'identité du titulaire, l'IBAN, le nom et l'adresse de la banque, le numéro de l'agence, le code SWIFT/BIC
7. Tout autre document jugé pertinent pour l'appel et pouvant renforcer votre dossier de candidature.

5. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les **critères de sélection** porteront essentiellement sur :

1. Le **profil et les activités de l'organisation** :
 - Son potentiel de développement ;
 - Ses capacités techniques et organisationnelles (ressources humaines disponibles, expériences antérieures réussies, effectifs moyens des publics, besoins, etc.) ;
 - Son lien et engagement avec la communauté locale.
2. La **proposition de projet (2 pages max en format A4)** que l'organisation souhaite développer doit présenter l'un ou plusieurs de ces éléments :
 - Un intérêt et caractère novateur ;
 - Des activités culturelles et artistiques de qualité et inclusives (de femmes, jeunes, personnes avec handicap, ...)
 - Des activités qui utilisent la culture comme un moyen de renforcer la cohésion sociale et les échanges interculturels ;

- Des activités qui contribuent à la professionnalisation des métiers de la culture, permettant à artistes et créateurs de développer des projets innovants et originaux.

NB : Les propositions de projet dans la filière culturelle et créative du patrimoine culturel et naturel ne seront pas acceptées.

Un jury sera chargé de la sélection. Des visites terrain et/ou des entretiens en ligne peuvent être prévus.

Les opérateurs culturels retenus pour le programme seront notifiés par courriel électronique et leur liste sera publiée sur les différents réseaux sociaux de Africalia au **début du mois de décembre 2024**.

5. INFORMATIONS DE CONTACT

Une réunion d'information en ligne se tiendra le **21 octobre 2024**. Pendant cette réunion, nous expliquerons les objectifs et axes de travail du projet Jeunesse Créative, nous présenterons cet appel à manifestation d'intérêt et le formulaire de candidature, et nous répondrons aux questions que vous pourriez avoir.

Pour toute information et question complémentaire, veuillez nous contacter, uniquement par courriel, à l'adresse : africalia@africalia.be **au plus tard le 28 octobre 2024** avec en objet du mail : "Appel Jeunesse Créative". Au-delà de cette date du 28 octobre, aucune suite ne sera donnée à vos questions.

DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Africalia s'engage à mettre en œuvre les mesures techniques et d'organisation appropriées pour protéger vos données à caractère personnel contre notamment l'altération, la diffusion ou l'accès non autorisé, et pour préserver leur totale confidentialité.